

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR

Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

La Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR » publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 décembre 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : **Samir BEN JEMAA** (S.F.C) & **Hichem CHEKIR** (le Consortium Cabinet Hichem CHEKIR Et la société AMEX)

BILAN 2015

ACTIFS			
Exercice clos le 31 décembre			
(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	2015	2014
Actifs Non Courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations Incorporelles	6-1-1	4 293	4 286
<i>Amortissements</i>		-4 152	-4 152
		141	134
Immobilisations Corporelles	6-1-2	2 511 574	2 475 052
<i>Amortissements</i>		-1 344 811	-1 436 948
		1 166 763	1 038 104
<i>Immobilisations Financières</i>	6-1-3	170 352	168 040
<i>Provisions</i>		- 97 681	-96 566
		72 671	71 474
Total des Actifs Immobilisés		1 239 575	1 109 712
Autres Actifs Non Courants	6-1-4	88 264	43 919
Total des Actifs Non Courants		1 327 839	1 153 631
Actifs Courants			
Stocks	6-1-5	3 705	3 805
<i>Provisions</i>		-358	-67
		3 347	3 738
Clients et Comptes Rattachés	6-1-6	442 706	372 827
<i>Provisions</i>		-126 716	-134 170
		315 990	238 657
Autres Actifs Courants	6-1-7	454 571	355 775
<i>Provisions</i>		-51 072	-51 294
		403 499	304 481
Actifs Non Courants destinés à être vendus	6-1-8	198 992	-
Placements et Autres Actifs Financiers	6-1-9	6 069	17 286
Liquidités et Equivalents de Liquidités	6-1-10	114 348	305 738
Total des Actifs Courants		1 042 243	869 900
TOTAL DES ACTIFS		2 370 083	2 023 531

BILAN 2015 (SUITE)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Exercice clos le 31 décembre			
(En milliers de dinars tunisiens)			
	NOTES	2015	2014
Capitaux propres	6-1-11		
Capital Social		106 199	106 199
Réserves		471 829	471 431
Résultats Reportés		-434 688	-478 206
Total Capitaux Propres Avant Résultat de l'Exercice		143 340	99 424
Résultat de l'Exercice Après Impôt		-71 362	43 518
Total Capitaux Propres Avant affectation		71 978	142 942
Passifs			
Passifs Non Courants			
Emprunts	6-1-12	834 898	401 897
Provisions pour risques et charges	6-1-13	54 246	48 562
Autres Passifs Non Courants	6-1-14	14 668	6 566
Total Passifs Non Courants		903 812	457 025
Passifs Courants			
Fournisseurs et Comptes Rattachés	6-1-15	735 739	610 622
Autres Passifs Courants	6-1-16	490 908	567 145
Autres Passifs financiers	6-1-17	167 646	245 797
Total Passifs Courants		1 394 293	1 423 564
Total des Passifs		2 298 106	1 880 589
Total des Capitaux Propres & Passifs		2 370 083	2 023 531

ETAT DE RESULTAT 2015

(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	2015	2014
Produits d'Exploitation			
Revenus	6-2-1	904 641	1 149 607
Autres Produits d'exploitation	6-2-2	68 935	70 464
Total des Produits d'Exploitation		973 576	1 220 071
Charges d'Exploitation			
Achats d'Approvisionnements Consommés	6-2-3	-204 840	-338 344
Charges de Personnel	6-2-4	-196 541	-192 672
Dotations aux Amortissements et aux Provisions	6-2-5	-92 381	-157 201
Redevances Aéronautiques	6-2-6	-291 009	-356 064
Assistance fournie aux avions	6-2-7	-156 080	-165 017
Loyer avions		-76	-10 062
Commissions sur Vente de titres de transport	6-2-8	-9 083	-15 937
Autres Charges d'Exploitation	6-2-9	-73 636	-80 496
Total des Charges d'Exploitation		-1 023 646	-1 315 793
RESULTAT D'EXPLOITATION		-50 070	-95 722
Charges Financières Nettes	6-2-10	-24 328	-28 906
Produits des Placements et Autres Produits Fin.	6-2-11	10 246	17 965
Gains de change et Autres Gains Ordinaires	6-2-12	28 265	192 016
Pertes de Change et Autres Pertes Ordinaires	6-2-13	-34 311	-40 464
Résultat des Activités Ordinaires Avant Impôt		-70 199	44 889
<i>Impôt sur les Bénéfices</i>		-1 163	-1 371
Résultat des Activités Ordinaires Après Impôt		-71 362	43 518
Résultat Net de l'Exercice		-71 362	43 518
Effet de modification comptable		-	-
Résultat Après effets de Modifications Comptables		-71 362	43 518

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE 2015

RUBRIQUES	NOTES	2015	2014
(En milliers de dinars tunisiens)			
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'EXPLOITATION	6-3-1		
Encaissements reçus des clients	6-3-1-1	893 048	1 119 963
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	6-3-1-2	-1 011 542	-900 540
Intérêts payés		-15 009	-10 390
Impôts, Droits, Taxes et versements assimilés		-37 694	-40 133
Primes d'assurance déboursées		-11 648	-10 534
Autres flux liés à l'exploitation	6-3-1-3	25 458	185 778
Flux nets affectés aux activités d'exploitation		-157 387	344 144
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'INVESTISSEMENT	6-3-2		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-374 721	-126 079
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		208	1
Acquisitions d'immobilisations financières		0	0
Cessions d'immobilisations financières		0	0
Prêts à Long et Moyen Termes accordés		0	-17 570
Remboursements de prêts et cessions d'obligations		5 788	46 686
Intérêts et Dividendes reçus		10 770	12 226
Autres flux liés aux activités d'investissement		2 376	-1 101
Flux nets affectés aux activités d'investissement		-355 578	-85 837
FLUX DE TRES. LIES AUX OP. DE FINANCEMENT			
Dividendes et autres distributions		0	0
Encaissements provenant d'emprunts		674 825	123 659
Remboursements d'emprunts		-342 714	-170 631
Flux nets affectés aux activités de financement		332 111	-46 972
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	6-3-3	-10 536	-3 812
VARIATION DE TRESORERIE		-191 390	207 523
<i>Trésorerie au début de la période</i>		305 738	98 215
<i>Trésorerie à la fin de la période</i>		114 348	305 738

Schéma des soldes intermédiaires de gestion (En milliers de dinars)

PRODUITS	2015	2014	CHARGES	2015	2014	SOLDES	2015	2014
Ventes de marchandises	-	-	Coûts d'achat des marchandises Vendues	-	-	Marge Commerciale	-	-
Revenus et Autres Produits d'exploitation	973 576	1 220 071	Achats d'approvisionnement. Consommés	-204 840	-338 344	Marge Sur Coût Matières	768 736	881 727
Marge Commerciale	768 736	881 727	Autres charges externes	- 525 692	-623 521			
Total	768 736	881 727	Total...	-525 692	-623 521	Valeur Ajoutée Brute	243 044	258 206
Valeur ajoutée brute	243 043	258 206	Impôts et Taxes	-4 220	-4 126			
			Charges de Personnel	-196 541	-192 672			
Total	243 043	258 206	Total	-200 761	-196 798	Excédent ou insuffisance Brut d'Exploitation	42 282	61 408
Excédent brut d'expl.	42 282	61 408	insuffisance brut d'expl.					
			Autres charges ordinaires	- 34 311	-40 465			
Autres gains ordinaires	56 091	197 688	Charges financières	- 16 610	-10 476			
Produits financiers et des placements	9 523	13 921	Dots. aux Amort. et aux Provisions	-127 203	-177 737			
Transferts de charges	29	550	Impôts sur les bénéfices	-1 163	-1 371			
Total	107 925	273 567	Total	- 179 287	-230 048	Résultat Activités Ordinaires après Impôts	- 71 362	43 518
Résultat des activités ordinaires	- 71 362	43 518	Effets Modifications Comptables	-	-			
Total	- 71 362	43 518	Total	-	-	Résultat Net après. Modification Comptable	-71 362	43 518

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés, conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises, par application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité.

Les principales méthodes comptables ayant servi à l'établissement des présents états financiers sont présentés ci-après. Ces méthodes ont été appliquées uniformément à toutes les périodes présentés sauf indication contraire.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par TUNISAIR, pour l'élaboration de ses états financiers, sont les suivants :

1- Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels informatiques, les fonds commerciaux et les droits au bail et sont amortis sur les durées suivantes :

	Durée
• Logiciels informatiques	3 ans
• Fonds commerciaux	20 ans
• Droits au bail	20 ans

L'amortissement des fonds commerciaux et des droits au bail ne concerne pas les acquisitions réalisées avant le 1^{er} janvier 1997 enregistrées dans l'actif de notre Bilan.

2- Immobilisations corporelles autres que les avions :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au cout d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations Corporelles, à l'exclusion des avions, sont amorties linéairement sur les durées suivantes, conformément au décret n° 2008-492 du 25 février 2008, fixant le taux maximum des amortissements linéaires :

	Taux
• Constructions en dur	5%
• Machines, matériels et équipements industriels	15%
• Machines et équipements de chauffage et frigorifique	10%
• Equipements informatiques	33.33%
• Mobilier et matériel de bureau	20%
• Partie durable des avions et des réacteurs	5.56%
• Plein potentiel des avions	20%
• Plein potentiel des réacteurs	33.33%
• Matériels de cuisine et buanderie	20%
• Tapis, rideaux, éléments et aménagements décoratifs	20%
• Matériel roulant	20%
• Autres machines, matériels et équipements	15%

3- Les avions :

La méthode des composants est appliquée aux avions. Cette méthode consiste à défalquer l'avion en trois composants significatifs à savoir :

- La partie durable des avions et des réacteurs qui est amortie sur une durée de 18 ans.
- Le plein potentiel des cellules des avions qui est amorti et remplacé sur un cycle qui varie de 6 à 12 ans selon le type d'avion.
- Le plein potentiel des réacteurs qui est amorti et remplacé sur un cycle en heures de vol qui varie de 5000 à 27000 HV selon le type de réacteur.

Une dépréciation de valeur est constatée pour les avions hors exploitation si la « juste valeur » est inférieure à la Valeur Comptable Nette à la date de clôture des Etats Financiers.

4- Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'usage.

Les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

5- Stocks :

- Les stocks font l'objet d'un inventaire physique en fin d'année.
- Les stocks sont évalués à leurs coûts d'achat moyens pondérés calculés à chaque entrée.

6- Provisions pour créances douteuses :

Les créances des clients en compte non recouvrées pour une période dépassant 12 mois, par rapport à la date de clôture, sont reclassées en créances douteuses et sont totalement provisionnées, tout en tenant compte de la nature de la créance, de la catégorie du client, du type de la relation contractuelle et des garanties de recouvrement existantes ainsi que des événements intervenus avant l'arrêté définitif des états financiers et ce conformément à la NCT 14.

7- Dettes et créances en monnaies étrangères :

Les créances et dettes d'exploitation en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change IATA. Elles sont converties à la fin de la période au cours de change de la banque centrale de Tunisie et ce conformément à la NCT 15.

Le traitement des pertes et des gains de change se présente comme suit :

- Les pertes et les gains de change, réalisés lors du règlement des créances et des dettes en monnaies étrangères, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice et sont inscrits parmi les autres gains et pertes ordinaires.
- Les pertes et les gains de change latents, résultant de la conversion des dettes et des créances à court terme au taux de change de la date de clôture, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice en contrepartie des comptes de tiers concernés.
- Les pertes et gains de change latents, résultant de l'actualisation des échéances à long terme des crédits au cours de change à la date de clôture, sont portés au compte « Ecart de conversion » et sont résorbés linéairement sur la durée restante du crédit.

8- Réserves pour fonds social :

Les comptes relatifs au fonds social sont traités et présentés en comptabilité conformément aux dispositions de la NCT 2 relative aux capitaux propres.

La norme préconise le traitement suivant :

- Le compte « Réserve pour fonds social » enregistre notamment les réserves pour fonds social lorsque le financement du fonds social est effectué par prélèvement sur le résultat de l'exercice lors de son affectation par l'assemblée ou en vertu de dispositions réglementaires.

- Les opérations remboursables financées par la réserve pour fonds social sont inscrites à l'actif du Bilan et le montant utilisé de cette réserve est porté au niveau des notes aux états financiers.
- Les rémunérations rattachées à ces opérations viennent en augmentation de la réserve pour fonds social.
- Les opérations non remboursables financées par la réserve pour fonds social viennent en déduction de la réserve et la nature de chaque catégorie d'opération doit être portée au niveau des notes aux états financiers.

9- Revenus :

Les émissions de titres de transport effectuées par la société sont initialement enregistrées dans des comptes d'attente passifs sous la rubrique « Recettes à ventiler ».

Ces émissions ne sont prises en compte pour la détermination du résultat de l'exercice que lors de la réalisation de l'opération de transport des passagers et des marchandises ou, sinon, après une durée de 24 mois de non utilisation du titre de transport par son acquéreur.

10- Frais de formation:

Les frais de formation du personnel navigant sont inscrits à l'actif du bilan en charges reportées et sont résorbé linéairement sur 3 ans.

11- les primes d'assurance crédit:

Les primes d'assurance Crédit et autres frais d'émission des emprunts sont inscrits à l'actif du Bilan en tant que charges à Répartir et sont amortis sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

12- les Actifs non courant destinés à être cédé:

Les avions retirés de la flotte en vue d'être cédé et dont la vente est hautement probable sont traités conformément à la norme IFRS 5 : ils cessent d'être amortis et sont présentés séparément au Bilan dans la rubrique «*Actifs non courants détenus en vue de la vente*» au plus faible de leur valeur comptable et de leur *juste valeur* diminuée des éventuels *coûts de la vente*.

NOTES AU BILAN

ACTIFS

6.1.1 Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

	2015		2014
Logiciels	4 160		4 153
Fonds commercial	101		101
Droit au bail	32		32
Total brut	4 293		4 286
<i>Amortissements</i>	<i>-4 152</i>		<i>-4 152</i>
Total net	141		134

6.1.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

	2015		2014
Terrains	2 813		2 813
Constructions	24 868		24 069
Constructions sur sol OACA	25 220		25 219
Constructions en cours	89		406
Matériels de transport aérien et réacteurs	2 201 427	(1)	2 108 705
Matériels de transport aérien en cours	131 175		187 851
Equipement de rechange avionique	66 271		66 271
Matériels d'exploitation	4 646		4 646
Equipements de bureau	31 760		31 539
Matériels de transport roulant	6 675		6 988
Matériels et outillages	4 696		4 577
Autres immobilisations corporelles	11 934		11 968
Total brut	2 511 574		2 475 052
<i>Amortissements</i>	<i>-1 344 811</i>		<i>-1 436 948</i>
Total net	1 166 763		1 038 104

(1)

- Dans le cadre de son plan de flotte, Tunisair a reçu deux nouveaux avions A330 respectivement au mois de juin et aout 2015.
- Les avions retirés de la flotte en vue d'être cédé sont classé dans les « Actifs non courants destinés à la vente » (note 6-1-10).

Tableau des Valeurs Brutes des Immobilisations (en dinars)

	SOLDE DEB. 2015	ACQUISITION	REDRESSEMENT	SORTIE	SOLDE FIN 2015	AMORTISSEMENT	VCN
TERRAINS	2 813 430				2 813 430		2 813 430
CONSTRUCTIONS	49 693 941	310 876	172 011		50 176 828	44 513 091	5 663 737
EQUIPEMENT DE RECHANGE AVIONIQUE	66 270 650				66 270 650	40 778 073	25 492 577
PARTIE DURABLE AVION ET REACTEUR	1 655 759 390	300 952 864	-91 955 222		1 864 757 033	1 042 481 409	822 275 624
REVISIONS GENERALES AVIONS	293 822 637	68 554 891	-85 292 063	-16 325 470	260 759 995	124 544 675	136 215 320
GRANDES VISITES AVIONS	159 122 775	23 467 027	-101 824 113	-4 855 013	75 910 676	35 019 062	40 891 614
AVANCE SUR COMMANDE DES AVIONS	187 851 114	37 531 827	-94 208 291		131 174 650		131 174 650
MATERIEL D'EXPLOITATION	4 645 958				4 645 958	4 232 040	413 918
MATERIEL DE TRANSPORT ROULANT	6 988 265	355 943		-669 410	6 674 798	6 034 043	640 756
MATERIEL & OUTILLAGE	4 576 506	119 615			4 696 122	4 328 771	367 350
EQUIPEMENT DE BUREAU	31 539 329	220 560			31 759 889	31 307 000	452 889
AUTRES IMMOBILISATIONS CORP.	11 968 451	137 880	-172 011		11 934 320	11 573 163	361 157
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 475 052 447	431 651 483	-373 279 689	-21 849 893	2 511 574 349	1 344 811 327	1 166 763 022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 286 502	6 930	0		4 293 433	4 152 879	140 554
TOTAL IMMOBILISATIONS	2 479 338 949	431 658 413	-373 279 689	-21 849 893	2 515 867 782	1 348 964 206	1 166 903 576

Tableau des amortissements (en dinars)

LIBELLE	SOLDE DEBUT 2015	DOTATION	REDRESSEMENT	SORTIE	SOLDE 2015
CONSTRUCTIONS	43 522 047	991 044			44 513 091
EQUIPEMENT DE RECHANGE AVIONIQUE	35 140 642	5 637 431			40 778 073
PARTIE DURABLE AVION ET REACTEUR	1 079 588 731	55 203 595	-92 310 917		1 042 481 409
REVISIONS GENERALES	151 719 502	19 295 029	-30 144 386	-16 325 470	124 544 675
GRANDES VISITES	69 667 177	8 587 788	-38 380 890	-4 855 013	35 019 062
MATERIEL D'EXPLOITATION	4 126 200	105 840			4 232 040
MATERIEL DE TRANSPORT ROULANT	6 408 161	295 291		-669 410	6 034 043
MATERIEL & OUTILLAGE	4 160 318	168 452			4 328 771
EQUIPEMENT DE BUREAU	31 149 723	157 277			31 307 000
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 465 348	107 817			11 573 163
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 152 879				4 152 879
TOTAL	1 441 100 728	90 549 564	-160 836 193	-21 849 893	1 348 964 206

6.1.3 Immobilisations financières :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2015		2014
Prêts	13 561		11 470
Titres de participation	153 816	(1)	153 815
Autres immobilisations	2 975		2 755
Total brut	170 352		168 040
<i>Prov. pour dépréciation des titres de participation et des prêts</i>	<i>-97 681</i>	<i>(2)</i>	<i>-96 566</i>
Total net	72 671		71 474

(1) Les participations de Tunisair sont composées essentiellement des parts détenues dans le capital de ses filiales. Le portefeuille titres est ventilé entre Valeurs locales et Valeurs étrangères dans le tableau de la page suivante.

(2) Le solde de ce poste correspond principalement aux provisions constatées au titre des participations de Tunisair dans ses filiales comme indiqué dans le tableau de la page suivante.

(1) Les valeurs locales sont détaillées dans le tableau suivant (en dinars):

Société	Nombre d'actions	val nominale de l'action	Valeurs d'acquisitions CMP	valeurs	Provisions		Variation
					31/12/2015	31/12/2014	
TUNISAVIA	359 857	10	2,246	734 790	0	0	0
TUNISAIR HANDLING	240 958	100	100	24 095 840	24 095 840	24 095 840	0
TUNISAIR TECHNICS	826 010	100	99,613	82 281 376	38 724 630	36 723 646	2 000 984
Tunisair Express	322 673	55	63,058	20 347 015	20 347 015	20 347 015	0
Amadeus Tunisie	3 500	120	100	350 000	0	0	0
Aviation IT Services Africa	36 000	10	0,139	5 000	4 950	4 950	0
Tunisie Catering	54 000	100	100	5 400 000	5 400 000	5 400 000	0
ATCT	59 500	100	100	5 950 000	1 293 841	780 981	512 860
Tunis Convention Bureau	50	100	100	5 000	5 000	5 000	0
Tunisie Tradenet	1 000	100	100	100 000	0	0	0
STUSID	1 250	100	100	125 000	0	0	0
STT de Tabarka	400	25	25	10 000	10 000	10 000	0
Société Protunisia	400	10	10	4 000	4 000	4 000	0
Compagnie Tunisienne de navigation	25 867	10	2,066	53 450	0	0	0
CERA	100	10	10	1 000	0	0	0
Foire Internationale de Tunis	450	32	50	22 500	0	0	0
SEPTH	4400	10	9.091	40 000	33 116	22 766	10 350
SNR	2900	5	5	14 500	0	0	0
Société	Nombre d'actions	Val. nominale de l'action	Valeurs d'acquisitions CMP	valeurs	Provisions		Variation
					31/12/2015	31/12/2014	
Société El Fouladh	18 000	5	0,833	15 000	15 000	15 000	0

SOTUTOUR	472	100	100	47 200	47 200	47 200	0
Société Gammarth en liquidation	200	10	10	2 000	0	0	0
SAGEP	60	10	10	600	600	600	0
SODIS	17 142	10	5,583	95 710	0	0	0
			TOTAL 1	139 699 981	89 981 192	87 456 998	2 524 194

Les valeurs Etrangères sont détaillées dans le tableau suivant :

Société	Nombre d'actions	Val. nominale de l'action (EUR/USD)	Valeurs d'acquisitions (EUR/USD)	valeurs historiques (TND)	Provisions		Variation
					31/12/2015	31/12/2014	
SCI-ESSAFA	999	4 321 €	4 321 €	7 264 285	0	0	0
Mauritania Airways	275 400	18,46 \$	18,46 \$	6 565 519	6 565 464	6 565 464	0
SITA-BELGE	10	5 €	5 €	103	0	0	0
SITA - NV	193 769		1,034 \$	286 034	0	0	0
			TOTAL 2	14 115 941	6 565 464	6 565 464	0
			TOTAL 1+2	153 815 922	96 546 656	94 022 462	2 524 194

6.1.4 Autres actifs non courants :

Cette rubrique enregistre essentiellement les écarts de conversion constatés sur les emprunts contractés en devises étrangères :

	2015		2014
Ecarts de conversion	34 754	(1)	37 313
Charges à répartir	53 510	(2)	6 606
Total	88 264		43 919

(1) Les pertes latentes, résultant de l'actualisation des échéances à long terme des crédits au cours de change à la date de clôture, sont portés au compte «Ecart de conversion Actif» et sont résorbés linéairement sur la durée restante du crédit.

	2015		2014
Ecarts de conversion Actifs	46 169		49 390
Résorptions	-11 415		- 12 077
Total	34 754		37 313

(2) Les charges à répartir sont composés des frais de formation et des primes d'assurance des crédits avions et sont résorbés conformément à la NC10.

6.1.5 Stock :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	2015		2014
Stocks consommables catering	2 835		2 676
Stocks habillement	335		471
Autres stocks consommables	535		658
Total brut	3 705		3 805
<i>Provisions</i>	-358	(1)	-67
Total net	3 347		3 738

(1) Le stock dormant d'une valeur de 358 mD a été totalement provisionné.

6.1.6 Clients et comptes rattachés :

	2015		2014
Clients ordinaires	315 990	(1)	238 657
Clients douteux	126 716	(2)	134 170
Total brut	442 706		372 827
<i>Provisions</i>	-126 716		-134 170
Total net	315 990		238 657

(1) L'importante augmentation du compte Clients ordinaires est expliquée principalement par la variation enregistrée sur les comptes Tunisair Technics (+40MD) et Tunisair Handling (+28 MD).

(2) Le compte clients douteux se compose comme suit :

	2015		2014
Clients locaux	7 276		5 941
Administration	11 677		9 252
Administration étranger en Tunisie	-		174
Clients PAX refoulées	1 917		1 917
Agence de voyage et tours opérateurs	10 641		11 652
Clients divers à l'étranger	10 453		17 977
Compagnies aériennes	82 953	(i)	58 024
Fret	177		176
Comptes Clients en cours d'apurement	1 622	(ii)	29 056
Total net	126 716		134 170

(i) Principalement la créance impayée de Mauritania Airways.

(ii) il s'agit des anciens soldes non justifiés à l'issue de la mission d'apurement réalisée en 2004.

6.1.7 Autres actifs courants :

Ce compte s'analyse comme suit :

	2015		2014
Personnel et comptes rattachés	20 270		19 721
Etat et collectivités publiques	60 554	(1)	72 641
Débiteurs divers	21 538		27 773
Divers autres actifs courants	352 209	(2)	235 640
Total brut	454 571		355 775
<i>Provisions</i>	<i>-51 072</i>		<i>-51 294</i>
Total net	403 499		304 481

(1) La rubrique Etat et collectivités publiques se détaille comme suit :

	2015		2014
ETAT crédit de TVA	58 845		49 742
Etat, Fonds à recevoir (plan de redressements)	0		22 000
ETAT crédit d'impôt	148		73
TVA à l'étranger à récupérer	1 561		826
Total	60 554		72 641

(2) Divers autres actifs courants :

	2015		2014
Créance Tunisair Technics	281 027		176 048
Ventes BSP à encaisser	49 597		38 186
Charges constatées d'avance	1 529		154
Autres (comptes d'attentes)	20 056		21 252
Total brut	352 209		235 640

6.1.8 Actifs Non Courants destinés à être vendus :

Cette rubrique enregistre les avions retirés de l'exploitation et destinés à la vente et répondant aux critères prévus par la norme IFRS 5 relative aux Actifs non courants détenus en vue d'être cédé (voir note N° 10 page) :

TYPE	MATRICULE	VCN au 31/12/2014	Provisions	Valeur Comptable au 31/12/2015 (1)
A300-600	TS IPA	8 177 199,194	6 395 085,844	1 782 113,350
A300-600	TS IPB	4 027 873,499	3 150 051,281	877 822,218
A300-600	TS IPC	16 700 130,271	13 060 555,840	3 639 574,431
B737-500	TS IOG	5 408 101,127	3 348 978,526	2 059 122,601
B737-500	TS IOH	4 189 400,495	2 594 295,477	1 595 105,018
B737-500	TS IOI	6 947 212,622	4 302 076,707	2 645 135,915
B737-500	TS IOJ	4 474 868,853	2 771 072,386	1 703 796,467
A340	-	184 688 933,233	0,000	184 688 933,233
Total général		234 613 719,294	35 622 116,061	198 991 603,233

(1) Un avion classés en tant qu' « actif non courant détenu en vue d'être cédé » est valorisé **au plus faible de sa valeur comptable nette au 01/01/2015 et de sa juste valeur** c'est-à-dire son prix de cession probable ou réalisé.

6.1.9 Placements et autres actifs financiers

	2015		2014
Echéances à court terme sur prêts	5 621		12 930
Blocage de fonds sur ouverture de Crédits Documentaires	23		2 747
Echéances impayées sur prêts	4 280		4 280
Intérêts courus à recevoir	526		1 024
Total brut	10 450		20 981
<i>Provision pour dépréciation des prêts et chèques impayés</i>	<i>-4 381</i>		<i>-3 695</i>
Total net	6 069		17 286

6.1.10 Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	2015		2014
Placements à court terme	5 458	(1)	25 339
Banques	108 148		280 142
Caisses	742		257
Total	114 348		305 738

(1) Les placements à court terme avec possibilité de rachat partiel ou total avant l'échéance sont assimilés à de la liquidité.

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

6.1.11 Capitaux propres :

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	2015		2014
Capital social	106 199	(1)	106 199
Réserve légale	10 620		10 620
Autres réserves et fonds d'investissement	461 209	(2)	460 811
Autres capitaux propres	-		-
Modifications comptables	-		-
Résultats reportés	- 434 688	(3)	- 478 206
Total net	143 340		99 424
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>-71 362</i>		<i>43 518</i>
Total capitaux propres avant affectation	71 978		142 942

(1) Le capital social de la compagnie est réparti comme suit :

	2015		2014
ETAT TUNISIEN	68 882		68 882
CNSS (participation publique)	4 242		4 242
CNAM (participation publique)	1 772		1 772
CNRPS (participation publique)	4 138		4 138
AIR France	5 926		5 926
PETITS PORTEURS	21 239		21 239
Total	106 199		106 199

(2) Les autres réserves et fonds d'investissement se composent de :

	2015		2014
FONDS D'INVESTISSEMENT	10 402		10 402
FONDS DE RESERVES EXTRAORDINAIRES	338 189		338 189
RESERVES POUR FONDS SOCIAL	7 971		7 573
RESERVES SPECIALES D'INVESTISSEMENTS	53 761		53 761
RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	50 886		50 886
Total	461 209		460 811

(3) Etat des reports déficitaires et des amortissements réputés différés :

<i>En dinar</i>	Amortissements différés	Déficit reportable
2011	52 144 801	0
2012	56 316 866	0
2013	114 073 153	0
2014	52 902 301	0
2015	91 456 309	0

Tableau de variation des capitaux propres (en millier de dinars)

	CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2015	Variation des autres capitaux propres	Résultat 2015	Modifications comptables	CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2015
Capital social	106 199				106 199
Réserve légale	10 620				10 620
Autres réserves et fonds d'investissement	460 811	398			461 209
Autres capitaux propres	0				0
Modifications comptables	0				0
Résultat reporté	-434 688				-434 688
Résultat de l'exercice			-71 362		-71 362
Total capitaux propres avant affectation	142 942	398	-71 362		71 978

6.1.12 Emprunts :

Ce montant représente le montant restant du sur les emprunts contractés pour financer l'achat des avions et autres crédits d'exploitation.

6.1.13 Provisions pour risques et charges :

Le détail de cette rubrique est résumé dans le tableau suivant :

	2015		2014
Provisions pour risque fournisseurs débiteurs	9 608		9 030
Provisions pour litiges commerciaux	3 345		2 864
Provisions pour affaires prud'homales	6 249		3 155
Provisions pour comblement de passifs des filiales	20 545	(1)	17 195
Provisions pour pénalité de retard CNSS	7 367		16 318
Provisions pour commissions sur garantie de l'état	7 088		-
Autres prov pour litiges	44		-
Total	54 246		48 562

(1) Cette provision est constituée de :

- 16 MD au titre de l'affaire Mauritanya AIRWAYS dont le jugement rendu en première instance engage la responsabilité de Tunisair pour comblement de passif de la société en liquidation.

- 4.5 MD au titre de la situation nette de la filiale AISA dont la réintégration par absorption est imminente.

6.1.14 Autres passifs non courants :

Il s'agit des écarts de conversion enregistrés au titre des avances avions en devise.

	2015		2014
Ecart de conversion Passifs	17 262		10 407
Résorptions	-2 594		-3 841
Total	14 668		6 566

6.1.15 Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	2015		2014
Fournisseurs locaux d'exploitation	667 129	(1)	545 109
Fournisseurs étrangers d'exploitation	38 123		49 872
Fournisseurs- Compagnies Aériennes	4		499
Fournisseurs locaux d'immobilisation	656		443
Fournisseurs étrangers d'immobilisation	22 334		9 167
Fournisseurs, factures non parvenues	12 017		10 037
Fournisseurs, retenues de garantie	148		167
Fournisseurs, intérêts courus	-64		-64
Fournisseurs, avances et acomptes	-6 679		-6 679
Fournisseurs soldes débiteurs reportés	2 071	(2)	2 071
Total	735 739		610 622

(1) les principaux fournisseurs locaux sont : Tunisair Technics (424MD), Tunisair Handling (136MD) et SNDP (34MD).

(2) Les comptes fournisseurs dont les soldes débiteurs ne sont plus mouvementés sont provisionnés en totalité.

6.1.16 Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	2015		2014
Créditeurs divers	338 943	(1)	388 383
Titres de transport non encore honorés	66 407	(2)	82 033
Personnel et comptes rattachés	18 262		21 167
Etat et collectivités publiques	5 881		5 727
Actionnaires, dividendes à payer	235		235
Divers autres passifs courants	61 180	(3)	69 600
Total	490 908		567 145

(1) Principalement la dette vis-à-vis de l'OACA qui s'élève à 297 MD au 31/12/2015.

(2) Ce poste enregistre les titres de transport (TKT, MCO, BCB, EMD et LTA) émis entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2015 mais non encore utilisés à la date de clôture.

(3) Comprend principalement les fonds reçus de l'Etat au titre de participation dans le plan de redressement de Tunisair (52 MD).

6.1.17 Autres passifs financiers :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2015		2014
Echéances à moins d'un an sur emprunts	165 345		242 478
Intérêts courus et non échus sur emprunts	2 301		3 319
Total	167 646		245 797

NOTES A L'ETAT DE RESULTAT

6.2.1 Revenus :

Les revenus se détaillent comme suit :

	2015		2014
Revenus de l'activité de transport	901 722	(1)	1 146 589
Rev. de l'activité d'assistance aux compagnies. aériennes	2 919		3 018
Total	904 641		1 149 607

(1) Cette rubrique se détaille comme suit :

	2015		2014
Transport des passagers et de bagage	883 824	(i)	1 126 411
Transport du fret et de la poste	17 898		20 178
Total	901 722		1 146 589

(i) Le détail de ce poste se présente comme suit :

	2015		2014
Revenus « Régulier+Supplémentaire+ pèlerinage »	710 501		843 842
Recettes BCB (Billet Complémentaire de Bagage)	7 000		8 782
Redevances d'embarquement et de sécurité collectées	137 029		151 664
Revenus activité « Charter » et « Frètement »	29 294		122 123
Total	883 824		1 126 411

6.2.2 Autres produits d'exploitation :

	2015		2014
Commissions sur ventes de titres de transport	862		1 150
Produits des comptes de réconciliation	29 230	(1)	25 682
Produits sur émissions des LTA	10 261		13 154
Produits des redevances pour concession VAB	13 844		15 296
Pénalité sur remboursement billets	11 777		11 406
Divers autres produits	2 961		3 776
Total	68 935		70 464

(1) La rubrique « Produits des comptes de réconciliation » enregistre les produits générés par l'apurement des Titres de transport vendus avant 1^{er} janvier 2014 n'ayant pas été utilisés au 31 décembre 2015.

6.2.3 Achats d'approvisionnements consommés :

	2015		2014
Carburant avions	180 549	(1)	309 218
Approvisionnement Catering	19 156		25 319
Autres approvisionnements consommés	5 135		3 807
Total	204 840		338 344

(1) La baisse importante des dépenses carburant est expliquée par la baisse simultanée du prix du baril (-47 %) et des Heures de Vol (-17.2%).

6.2.4 Charges de personnel :

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

	2015		2014
Personnel au sol	114 790		108 245
Personnel navigant technique	49 595		52 359
Personnel navigant commercial	32 156		32 068
Total	196 541		192 672

6.2.5 Dotations aux amortissements et aux provisions :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2015		2014
Dotations aux amortissements	91 667	(1)	110 117
Dotations aux provisions	27 817	(2)	48 712
Reprises sur provisions	-27 103	(3)	-1 628
Total net	92 381		157 201

(1) Les dotations aux amortissements se détaillent comme suit :

	2015		2014
Dotations aux amortissements des immobilisations	90 760		104 875
Dotations aux résorptions des charges à répartir	907		5 720
Transfert de charges d'amortissement	-		-478
Total	91 667		110 117

(2) Les dotations aux provisions se détaillent comme suit :

	2015		2014
Dot. aux provisions pour créances douteuses	4 774		829
Dot. aux provisions p/risques et dépréciation d'actif	23 043	(i)	47 883
Total	27 817		48 712

(i) Cette dotation couvre le risque pour affaires prud'hommal (2MD), le risque fiscal (7MD) ainsi que la dépréciation probable de valeur des avions en cours de vente (13.2 MD).

(3) Les reprises sur provisions concernent :

- Les provisions constatés au titre des clients en cours d'apurement « compagnies aérienne » et divers clients à l'étrangers (12MD).
- Les reprises sur les provisions pour risques fiscal et autres (13,2MD).
- Les reprises sur les provisions pour la créance Mauritania Airways (1,1MD)

6.2.6 Redevances aéronautiques :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2015		2014
Redevances de survol	78 756		94 742
Redevances d'atterrissage	34 947		42 133
Redevances d'embarquement	108 569		132 570
Redevances de réservation électronique	35 786		43 277
Diverses autres redevances	32 951		43 342
Total	291 009		356 064

6.2.7 Assistance fournie aux avions:

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2015		2014
Assistance Commerciale (Tunisair Handling)	15 993		15 860
Assistance Commerciale (divers)	58 101		65 154
Assistance Technique (Tunisair Technics)	73 398		78 549
Assistance Technique (divers)	3 561		1 890
Assistance FRET	3 656		3 303
Assistance divers	1 371		261
Total	156 080		165 017

6.2.8 Commissions sur Vente de titres de transport :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2015		2014
Commissions sur vente Titre de transport	6 341	(1)	12 015
Commissions incitatives accordées	2 109		2 867
Super commissions	230		463
Commissions sur ventes LTA	403		592
Total	9 083		15 937

(1) Cette variation s'explique par la baisse du Chiffre d'affaire mais également par la révision des taux de commissionnement appliqués sur certains marchés.

6.2.9 Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	2015		2014
Loyers et charges locatives	6 384		5 458
Frais de Publicité, promotion et relations publiques	5 741		5 208
Prestation informatique	10 037		11 344
Frais télécom	3 209		3 289
Documentation	2 181		2 653
Frais d'hébergement et de repas PAX	1 994		4 558
Frais d'hébergement PN	8 555		6 208
Frais de transports (réacteurs, pax, fret, PN..)	1 535		1 884
Frais de mission	998		910
Divers droits et taxes	4 220		4 126
Dédommagement client	1 314		1 684
Frais de repas PN	6 045		6 238
Frais d'entretien et de réparation	954		813
Frais de services bancaires et assimilés	2 811		2 586
Assurance des avions	8 543		7 940
Autres divers charges d'exploitation	9 115		15 597
Total	73 636		80 496

6.2.10 Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

	2015		2014
Intérêt des emprunts	12 013		10 264
Dot. aux prov. pour dépréciation d'éléments financiers	2 514	(1)	17 932
Autres charges financières	9 801		710
Total	24 328		28 906

6.2.11 Produits des placements et autres produits financiers :

Les produits des placements et autres produits financiers se composent des éléments suivants :

	2015		2014
Intérêts des placements à court terme	950		2 432
Dividendes reçus	7 360	(1)	9 289
Revenus des Prêts à long terme	785		1 193
Rémunération des comptes bancaires	343		790
Reprise sur provision sur éléments financiers	722		4 044
Divers autres produits de placement	86		217
Total	10 246		17 965

(1) Dividendes reçus des sociétés AMADEUS Tunisie et SCI ESSAFA

6.2.12 Gains de Change et Autres gains ordinaires :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2015		2014
Gains de change	16 792		41 641
Produits nets sur cessions d'immobilisation	208		-
Autres gains sur éléments non récurrents	868		149 372
Produits divers ordinaires LIMOCA	9 482		994
Divers autres gains ordinaires	915		9
Total	28 265		192 016

6.2.13 Pertes de change et autres pertes ordinaires :

Les pertes de change et autres pertes ordinaires se détaillent comme suit :

	2015		2014
Pertes de change	33 943		39 661
Charges diverses ordinaires LIMOCA	185		376
Pénalités et amendes	183		297
Autres pertes sur éléments non récurrent	-		126
Autres charges diverses ordinaires	-		4
Total	34 311		40 464

NOTES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds et ce, par un système de codes spécifiques à tous les comptes, généraux ou particuliers, mouvementés dans les journaux de trésorerie : Banques, C. C. P et Caisses.

Les encaissements et les décaissements de fonds de l'exercice sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

6.3.1 Flux de trésorerie liés à l'exploitation :

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont essentiellement issus:

1/ Des rentrées de fonds découlant de la vente de billets de transport et de «LTA » par les agences locales et à l'étranger.

2/ Des rentrées de fonds provenant de l'assistance commerciale et technique des compagnies tierces, collectées par Tunisair.

3/ Des encaissements provenant des commissions perçues sur les ventes de titres et des divers autres revenus.

4/ Des règlements de facturation de biens et de services fournis par des fournisseurs ou des créiteurs divers.

5/ Des paiements au personnel ou pour leurs compte.

6/ Des rentrées et sorties de fonds vis-à-vis des compagnies d'assurance.

7/ Des intérêts versés y compris les intérêts sur emprunts.

8/ Des paiements d'impôts sur les bénéfices et divers autres impôts et droits.

6-3-1-1 Les encaissements reçus des clients se détaillent comme suit :

	2015		2014
Encaissements des clients en Tunisie	254 736		244 388
Encaissements des clients à l'étranger	182 316		388 795
Encaissements des Ventes B. S. P	455 996		486 780
Total net	893 048		1 119 963

6-3-1-2 : Cette rubrique renferme les postes suivants :

	2015		2014
Sommes versées aux fournisseurs	-801 518		-722 755
Sommes versées au personnel	-210 024		-177 785
Total	-1 011 542		-900 539

6-3-1-3 La variation importante de cette rubrique est expliquée par l'encaissement, fin 2014, de 165 MD versé par l'état Tunisien dans le cadre du plan de redressement de Tunisair et qui ont servi au règlement, en 2015, de la dette OACA.

6.3.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement :

Les mouvements de trésorerie liés aux activités d'investissement comprennent essentiellement :

→ Les décaissements effectués pour l'acquisition des avions et les frais y afférents (assurances crédit avions), des réacteurs et des équipements avioniques, du matériel d'exploitation en piste et d'autres immobilisations corporelles.

→ Les encaissements découlant du remboursement de prêts, de la cession d'obligations et de participations ainsi que les intérêts et les dividendes reçus.

6.3.3 Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité :

	2015		2014
Gain de change	6 196		9 812
Pertes de change	-16 732		-13 624
Total	-10 536		-3 812

NOTES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.4.1 Engagements donnés :

Les engagements donnés se détaillent comme suit :

	2015	2014
Crédits documentaires ouverts et non utilisés	8 278	4 397
Cautions données	2 475	5 853
Total	10 753	10 250

6.4.2 Engagements reçus :

Les engagements reçus se détaillent comme suit :

	2015	2014
Garanties bancaires reçues	2 312	3 087
Cautions reçues	1 334	2 026
Total	3 646	5 113

6.4.3 Cautions solidaires:

Ci-dessous la liste des cautions fournies par Tunisair en faveur de sa filiale Tunisair -Express et ce, en garantie du remboursement des crédits à long terme accordés à cette société dans le cadre de financement de l'acquisition d'un avion de type ATR 72-500 et d'un avion CRJ900.

Montant de la caution (TND)	Bénéficiaire	Date	Reliquats en principal au 31-12-2015 (TND)	Reliquat en principal au 31-12-2014 (TND)
6 000 000	BIAT	13/01/2009	1 650 000	2 250 000
5 000 000	AMENBANK	13/01/2009	1 250 000	1 750 000
6 000 000	BNA	13/01/2009	3 129 653	3 891894
3 000 000	ATB	13/01/2009	1 004 444	1 406 388
26 043 795	Etat Tunisien	10/03/2008	15 130 735	15 396 416

Par ailleurs, Tunisair s'est porté Cautions des crédits octroyés par AMEN BANK au personnel navigant pour le financement des investissements en Compte Epargne en Actions (CEA).

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la fidélisation de ce personnel suite à la vague de départ en détachement auprès d'autres compagnies étrangères enregistrée depuis 2008.

En cas d'une mise en jeu de cette caution, suite insuffisance de rendement des investissements en CEA, Tunisair règle les sommes dues à la banque et se fait rembourser par des retenues sur les salaires du personnel navigant.

Le solde des cautions données à Amen Bank au titre des au profit CEA s'élève au 31/12/2015, à **35,4 MD**.

Garanties données et reçues au titre des Emprunts pour le financement du plan de flotte 2010-2018

Rang et modèle	N° immatriculation	Date de livraison	Bailleur	Nom de la SPC	Dev	Montant du crédit	Date du contrat de crédit	Engagements	
								Données	Reçus
1 ^{er} 320-214	TS IMR	25-juin-10	CA-CIB + TFB	Bourguiba Lease	EUR	31 998 419,36	21-juin-10	Hypothèque de premier rang en faveur de la SPC	
2 ^{ème} A320-214	TS IMS	06-mai-11	CA-CIB + TFB	Bourguiba Lease	EUR	27 983 700,74	22-avr-11	Hypothèque de premier rang en faveur de la SPC	
3 ^{ème} A320-214	TS IMT	13-juil-12						Hypothèque de premier rang en faveur de la BNA en garantie d'un crédit de 10000000 €	
4 ^{ème} A320-214	TS IMU	12-févr-13	Bayersch Landes Bank	IBN EL Jazzar Lease	EUR	36 573 128,82	06-juin-13	Hypothèque de premier rang en faveur de la SPC	crédit garanti par l'Etat
5 ^{ème} A320-214	TS IMV	30-avr-13	Bayersch Landes Bank	IBN EL Jazzar Lease	EUR	37 358 045,13	06-juin-13	Hypothèque de premier rang en faveur de la SPC	crédit garanti par l'Etat
6 ^{ème} A320-214	TS IMW	28-nov-14	Bayersch Landes Bank	Farhat HACHED	EUR	40 491 902,51	15-mai-15	Hypothèque de premier rang en faveur de la SPC	crédit garanti par l'Etat
1 ^{er} A330-200	TS IFM	08-juin-15	Bayersch Landes Bank	Farhat HACHED	EUR	86 537 231,25	15-mai-15	Hypothèque de premier rang en faveur de la SPC	crédit garanti par l'Etat
2 ^{ème} A330-200	TS IFN	24-août-15	Bayersch Landes Bank	Farhat HACHED	EUR	87 693 925,32	15-mai-15	Hypothèque de premier rang en faveur de la SPC	crédit garanti par l'Etat
A319	TS IMO							Hypothèque en faveur BIAT en garantie d'un crédit de 5Meuro relatif au financement des déposes moteurs en 2015	

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de l'Air
"TUNISAIR SA"- Tunis

Messieurs,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 septembre 2013, nous avons procédé à l'audit des états financiers de la Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR-SA", comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes présentant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan de **2 370 083 KDT**, une situation nette positive de **71 978 KDT** et un résultat déficitaire de **71 362 KDT** ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration et relèvent de sa responsabilité.

1. Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Les organes de Direction et d'Administration de votre société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des Commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie qui requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant aux évaluations des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

3. Justification de l'opinion avec réserves

3.1-Immobilisations

L'audit des immobilisations a permis de dégager les anomalies suivantes :

3.1.1 –Projets informatiques

Les prestations informatiques facturées par la société filiale "A.I.S.A", courant l'année 2015 à "TUNISAIR - S.A" sont de l'ordre de **10 037 KDT**. Le montant desdites charges arrêté sur la base du contrat d'externalisation et les avenants subséquents n'ont pas fait l'objet de distinction entre celles affectées aux projets réalisés et les travaux de maintenance.

Par ailleurs, les avances consenties à la société "A.I.S.A" pour un total de **5 992 KDT** demeurent en suspens et n'ont pas été imputées sur les factures émises.

Par conséquent, les projets informatiques développés par "A.I.S.A" pour le compte de "TUNISAIR - S.A" (ERP, BPR..), non recensés par un cahier des charges, ne sont pas inscrits dans les comptes d'immobilisations appropriés de la société "TUNISAIR - S.A" à la clôture de l'exercice.

Cette situation, ne nous permet pas de se prononcer sur la réalité des projets initiés et la valeur des prestations informatiques réalisés par la société "A.I.S.A" pour le compte de la société "TUNISAIR - S.A".

3.1.2 -Autres immobilisations corporelles

La société n'a pas finalisé les travaux d'inventaire des immobilisations corporelles, autres que le matériel avionique, par l'élaboration d'un rapport d'inventaire et la réalisation d'un rapprochement avec les données comptables. La valeur nette comptable de ces immobilisations corporelles s'élève à la clôture de l'exercice à **10 713 KDT**.

Cette situation ne répond pas aux dispositions légales prévues par l'article 17 de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et ne nous permet pas de se prononcer sur la réalité et l'exhaustivité de la valeur de ces biens portés à l'actif du bilan à la même date.

3.2 - "Clients & Comptes rattachés aux recettes commerciales"

3.2.1 - Comptes rattachés aux recettes commerciales

L'examen des comptes clients a révélé que les procédures de contrôle interne adoptées présentent des risques associés aux multitudes d'intervenants dans le système d'émission des titres de transports et de la facturation et à l'absence d'un système de contrôle efficace des encaissements.

Cette situation a conduit à la persistance des comptes comptables débiteurs et créditeurs non justifiés, de soldes respectifs de **51 738 KDT** et **16 901 KDT**. (Note complémentaire n°1).

3.2.2 - Autres comptes Clients & comptes rattachés

L'examen de la rubrique "Clients & Comptes Rattachés" a permis de dégager à la clôture de l'exercice 2015, des comptes clients débiteurs et créditeurs non justifiés de soldes respectifs de **649 KDT** et **2 426 KDT**. (Note complémentaire n°2.1).

Par ailleurs, d'autres soldes clients débiteurs totalement provisionnés pour un montant de **20 646 KDT** demeurent non apurés, et ce malgré la réalisation d'une mission d'apurement de ces comptes par un cabinet d'études externe.

L'apurement de ces comptes pourrait impacter le résultat de la période et les capitaux propres de la société "TUNISAIR - S.A".

3.3 -Actifs et passifs courants

L'audit de la rubrique " Actifs et Passifs Courants" a permis de dégager les anomalies suivantes :

- La rubrique "Fournisseurs & Comptes Rattachés" comporte des comptes débiteurs et créditeurs non justifiés pour des montants respectifs de **11 779 KDT** et **18 375 KDT**. (Note complémentaire n°3.1).

- Certains comptes débiteurs et créditeurs au niveau de la rubrique "Autres actifs courants" présentant des soldes débiteurs d'un montant total de **21 432 KDT**, ont fait l'objet d'une mission de justification en attente d'apurement (Note complémentaire n°3.2)

- Des comptes débiteurs et créditeurs pour des montants respectifs de l'ordre de **21 691 KDT** et **15 084 KDT** n'ont pas été justifiés (Note complémentaire n°3.3 et n°3.4).

- Le rapprochement effectué entre les soldes réciproques des différentes filiales avec les comptes de la société "TUNISAIR-S.A", nous a permis de dégager des écarts cumulés de l'ordre de **1 144 KDT**. (**Note complémentaire n°4**).

L'apurement et la justification de ces comptes pourrait impacter le résultat de la période et les capitaux propres de la société "TUNISAIR - S.A".

3.4 - Traitement comptable des redevances aéroportuaires

Les redevances aéroportuaires collectées par la société "TUNISAIR-S.A" auprès des passagers sont comptabilisées parmi ses revenus lors des émissions des titres de transport, tandis que celles facturées par les entreprises aéroportuaires et supportées par la société "TUNISAIR-S.A" sont constatées en charges lors de la réalisation de l'opération de transport.

Ce traitement comptable engendre des distorsions entre les charges et les produits et affecte indûment le résultat et les capitaux propres de la société.

3.5 - Liquidités et équivalents de liquidités

La rubrique "Liquidités et Equivalents de Liquidités" comporte des comptes bancaires présentant au 31 décembre 2015, un total solde débiteur de **1 426 KDT** et un total solde créditeur de **2 774 KDT**, non matérialisés par des états de rapprochement bancaires. (**Note complémentaire n°5.1**).

De même, certains autres comptes bancaires ne sont pas appuyés par des pièces justificatives probantes telles que les relevés bancaires et les attestations de clôture (**Note complémentaire n°5.2**).

Par ailleurs, l'analyse des états de rapprochements bancaires arrêtés au 31 Décembre 2015 a permis de constater la persistance de plusieurs suspens comptables et bancaires détaillés comme suit :

- Mouvements, "débit" et "crédit" comptabilisés, non encore rapprochés aux relevés bancaires s'élevant respectivement à **11 683 KDT** et **9 411 KDT**. (**Note complémentaire n°5.3**) ;
- Mouvements bancaires, "débit" et "crédit" portés sur relevés bancaires non encore comptabilisés s'élevant respectivement à **13 042 KDT** et **5 975 KDT**. (**Note complémentaire n°5.3**) ;

L'apurement de ces comptes pourrait avoir un impact sur le résultat de la période ainsi que sur les capitaux propres de la société "TUNISAIR- SA".

3.6 - Personnels et comptes rattachés

Les procédures en vigueur régissant la gestion du personnel présentent plusieurs défaillances et insuffisances ne permettant pas de sécuriser, de garantir la fiabilité et de prévenir les éventuels risques d'erreurs issues du processus de préparation, d'ordonnancement, de contrôle et de suivi de la paie. (**Note complémentaire n°6**)

Par ailleurs, l'examen des comptes rattachés au fonds social a permis de dégager les anomalies suivantes :

- Existence d'écart non justifié de **1 235 KDT** à la clôture de l'exercice entre les comptes d'actifs et de passifs associés au fonds social;
- Les comptes "Prêts Fonds Social" comportent des soldes auxiliaires totalisant **5 181 KDT** non mouvementés depuis 2012 ;
- Les alimentations du "Fonds Social" par la société "TUNISAIR-S.A" à titre d'avances, enregistrées parmi ses Immobilisations Financières, pour un montant de l'ordre de **9 070 KDT** n'ont pas subi de variations depuis 2012.

Cette situation ne nous permet pas de nous prononcer d'une part sur la réalité et la valeur des charges de personnels et comptes rattachés.

4- Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve de l'incidence des points évoqués aux paragraphes 3.1 à 3.6, les états financiers de la société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR-SA", annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société au 31 Décembre 2015, ainsi que sa performance financière et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

5- Paragraphes d'Observations

Sans remettre en cause l'avis ci-dessus exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les éléments suivants :

5.1 - Situation avec l'O.A.C.A

Les conventions de concession entre la société "TUNISAIR-SA" et l'O.A.C.A n'ont pas été reconduites. Notons à ce propos que le Conseil Ministériel réuni le 2 avril 2013 a invité à cet effet les deux sociétés à entamer les négociations afin de renouveler les conventions de concession avec les mêmes conditions tarifaires préférentielles actuelles.

5.2 - Plan de redressement

Faisant suite aux difficultés financières rencontrées par la société "TUNISAIR-SA" depuis la révolution du 14 janvier 2011, un plan de redressement a été élaboré par la Direction Générale, adopté par le Conseil d'Administration réuni le 14 Décembre 2012 et notifié courant 2013 au Président du Gouvernement. A ce titre, un plan social prévoyant le départ à la retraite anticipée de **1 700** agents réparti sur deux années a été prévu pour un coût estimé de **75 000 KDT**, pris en charge en partie par l'Etat à concurrence de **52 000 KDT**. Le complément, soit **23 000 KDT** serait supporté par le fonds social de la société conformément aux recommandations du Conseil Interministériel réuni le 04 Avril 2014.

La direction générale nous a informés que le plan social prévoyant le départ à la retraite anticipée de **1700** agents répartis sur deux années n'a pu être concrétisé à ce jour. Un nouveau plan social dont le cout total serait limité à **52 000 KDT** déjà allouée par l'Etat a été soumis par la société "TUNISAIR-SA" pour accord des instances gouvernementales. **400** agents devront être concernés par ce nouveau plan social.

5.3 - Filiale "Mauritania Airways"

En vertu d'un jugement du tribunal de Commerce de Nouakchot-Mauritanie, en date du 8 mars 2012, la société "Mauritania Airways" est déclarée en état de cessation de paiement avec effet au 1^{er} janvier 2011. Un syndic de la liquidation a été désigné à cet effet.

La société "TUNISAIR-SA" a fait opposition sur les produits de la liquidation entre les mains de l'Administrateur de la liquidation par les voix réglementaires le 2 décembre 2012 pour un montant de l'ordre de **23 091K€**

Les factures acceptées par ce dernier n'ont été qu'à hauteur de **16 306 K€**

Compte tenu de cette situation, les valeurs d'actifs de la société "Mauritania Airways", constatés dans les livres de la société "Tunisair.SA" pour un montant de **59 628 KDT** ont été totalement provisionnées (**6 566 KDT** au titre de la participation de la société "TUNISAIR-SA" dans le capital de la société "Mauritania Airways", et **53 062 KDT** au titre des impayées) au 31 Décembre 2015.

Le jugement du tribunal de première instance de Nouakchott - Mauritanie, en date du 12 Mai 2015, a engagé la responsabilité de la société "TUNISAIR-SA" pour combler le passif de la société "Mauritania Airways" pour un montant de l'ordre de **9 024 606 192 Ouguiya**, soit un engagement supplémentaire par rapport à l'opposition effectuée par "TUNISAIR-SA" entre les mains de l'Administrateur de la liquidation de l'ordre de **16 024 KDT** (**2 702 259 312 Ouguiya**).

5.4 - Etats financiers intermédiaires

La société n'a pas établi ses états financiers intermédiaires au titre de l'exercice 2015 et n'a pas en conséquence respecté les procédures de dépôt, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis telles que prévues par l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

6- Vérifications et informations spécifiques

6.1 - Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations fournies dans le rapport du Conseil d'Administration.

6.2 - En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

6.3 - Dans le cadre de notre audit, nous avons également procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'Article 266 du Code des sociétés commerciales, que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne ;

elles concernent particulièrement le système d'information, de gestion et les processus opérationnels connexes rattachés notamment aux recettes commerciales et à la gestion des ressources humaines.

Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne qui fait partie intégrante du présent rapport, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

Tunis, le 14 Décembre 2016

P/ S.F.C

**P/ le Consortium Cabinet Hichem CHEKIR
Et la société AMEX**

Samir BEN JEMAA

Hichem CHEKIR

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de l'Air " TUNISAIR SA " – Tunis

Messieurs,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre société, relative à l'exercice clos le 31 Décembre 2015, et en application des dispositions des Articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1 - Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015. Les principales opérations sont détaillées comme suit:

- Certains personnels de "TUNISAIR-SA" sont mis à la disposition des sociétés filiales "TUNISAIR TECHNICS", TUNISAIR HANDLING" et "TUNISAIR EXPRESS". Les montants facturés et constatés à ce titre s'élèvent respectivement à **38 614 KDT**, **20 469 KDT**, et **81 KDT**.
- Les prestations relatives à l'assistance technique assurées et facturées par "TUNISAIR TECHNICS" à "TUNISAIR-SA", s'élèvent au titre de l'exercice 2015 à **135 583 KDT**.
- La société "TUNISAIR-SA" a signé une convention de prêt au profit de "TUNISAIR HANDLING" le 24 Mars 2014, pour un montant de **2 300 KDT**, le montant des remboursements effectués totalisent **1 710 KDT** dont **190 KDT** au titre de l'année 2015, les intérêts décomptés au taux TMM +1 de l'année 2015 sont de l'ordre de **41 KDT**.
- La filiale "TUNISAIR HANDLING" a réalisé avec la société "TUNISAIR-SA" des transactions de l'ordre de **18 687 KDT** détaillées comme suit:
 - Prestations d'assistance au sol des passagers, avions et opérations fret courant l'exercice 2015 pour un total de **16 779 KDT**. Ces services sont facturés conformément à la convention commerciale conclue, pour une durée indéterminée, en Juin 2005 avec date d'effet le 1^{er} Avril 2005 et aux avenants subséquents signés en 2008 ;
 - Mise à disposition de la "TUNISAIR-SA" du personnel contractuel intérimaire dont la charge globale facturée, par référence à l'annexe 3 de la convention commerciale précitée est de l'ordre de **942 KDT** ;
 - Les prestations d'hébergement, de transport et de restauration assurées aux passagers de "TUNISAIR-SA", ayant subis des irrégularités d'exploitation lors des escales en Tunisie s'élèvent à **966 KDT**. La facturation a été effectuée par référence à l'avenant n° 03 de la convention commerciale précitée ;

- La filiale "**TUNISAIR EXPRESS**" a réalisé avec la "**TUNISAIR-SA**" des transactions d'un total de **14 013 KDT** présentées comme suit :
 - Facturation des titres de transport émis par "**TUNISAIR-SA**" et consommés chez "**TUNISAIR EXPRESS**" pour un montant de **13 146 KDT** ;
 - Mise à disposition de la "**TUNISAIR-SA**" du personnel de "**TUNISAIR EXPRESS**" dont la charge globale facturée est de l'ordre de **852 KDT** ;
 - Facturation des opérations de frètements (Vols franchises) pour un montant de **15 KDT**.
- La société "**TUNISAIR-SA**" a réalisé au titre de l'exercice 2015, les opérations suivantes pour le compte de la filiale "**TUNISAIR EXPRESS**" pour un total de **5 025 KDT** :
 - Refacturation des charges de carburant supportées par "**TUNISAIR-SA**" pour un total de **503 KDT** ;
 - Facturation de la charge de location d'avions pour un montant de **2 052 KDT** conformément au protocole d'accord signé le 30 Octobre 2012 ;
 - Facturation des titres de transport émis par "**TUNISAIR EXPRESS**" et consommés chez "**TUNISAIR-SA**" pour un montant de **381 KDT** ;
 - Refacturation des diverses (redevances aéronautiques, assistance commerciale, etc....) pour un total de **2 089 KDT**.
- La société "**TUNISAIR-SA**" a signé en 2005 une convention de prestations de formation avec la société "**A.T.C.T**". Les facturations au titre de l'exercice 2015 par l'"**A.T.C.T**" s'élèvent à **1 404 KDT en HT**.
- La société "**TUNISAIR-SA**" a signé en 2012 une convention de prestations de formation avec la société "**A.T.C.T**" pour fournir des heures de formation pratiques à bord aux stagiaires. Les facturations au titre de l'exercice 2015 par "**TUNISAIR-SA**" s'élèvent à **577 KDT**.
- La société "**TUNISAIR-SA**" a conclu avec la société "**A.I.S.A**" courant l'année 2008, une convention de compte courant associé, pour un montant en principal de **1 749 KDT** rémunéré à la moyenne des 12 derniers mois du TMM +1%, les intérêts comptabilisés par "**TUNISAIR-SA**" courant l'année 2015 sont de l'ordre de **57 KDT** remboursé en intégralité en 2015.
- La société "**A.I.S.A**", a facturé ses prestations informatiques relatives à l'année 2015 à la société "**TUNISAIR-SA**" sur la base des charges réelles moyennant une marge complémentaire, le montant desdites prestations s'élève au 31 Décembre 2015 à **10 037 KDT en HT**.
- La société "**SCI ESSAFA**" a facturé des redevances de loyer pour un total de **1 685 KDT** conformément aux baux commerciaux signés par les parties contractantes.
- La société "**TUNISIE CATERING**" a facturé à "**TUNISAIR-SA**" son service "Catering" au titre de l'exercice 2015 pour un montant de **3 812 KDT**.
- La société "**TUNISAIR-SA**" a facturé à "**TUNISIE CATERING**" en 2015, les intérêts comptabilisés par référence à la convention de prêt signée le 25 Octobre 2011, d'un montant de **1 800 KDT**, les intérêts décomptés au taux de 8 % comptabilisés en 2015 sont de l'ordre de **144 KDT**.
- La société "**TUNISAIR-SA**" a facturé courant l'année 2015, les loyers relatifs à la location de ses deux locaux sis à Tunis et à Sfax au **Ministère de transport** pour des montants annuels TTC respectifs de **156 KDT** et **11 KDT** en application des contrats datés du 14 Novembre 1991 et le 15 Février 2010.

2 - Opérations réalisées relatives à des conventions nouvelles

- La société "**TUNISAIR-SA**" a signé le 18 Juin 2015 une convention de prêt au profit de "**TUNISIE CATERING**", pour un montant de **500 KDT**, avec des intérêts décomptés au taux de 8%, Les intérêts de l'année 2015 sont de l'ordre de **22 KDT**.
- La société "**TUNISAIR-SA**" a signé courant l'année 2015 une convention de prêt au profit de "**TUNISAIR HANDLING**" le 03 Mars 2015, pour un montant de **400 KDT**, les intérêts décomptés au taux 8% de l'année 2015 sont de l'ordre de **26 KDT**.

3. Obligations et engagements de la société envers les sociétés du groupe

- ✓ Les dividendes encaissés par "TUNISAIR-SA" courant l'année 2015 auprès des filiales se détaillent comme suit :

Filiale	Exercice	Dividendes à encaisser en KDT	Montant encaissé en 2015 en KDT
TECHNICS	2009	5 326	-
ESSAFA	2014	879	879(*)
AMADEUS	2014	7 695	7 195

(*) La société TUNISAIR SA a aussi encaissé **808 KDT** au titre des dividendes relatifs aux années antérieures.

- ✓ Les dividendes à encaisser par "TUNISAIR-SA" au titre des affectations des résultats de l'exercice 2015 auprès des filiales se détaillent comme suit :

Filiale	Exercice	Montant des dividendes en KDT
ESSAFA	2015	1 121
AMADEUS	2015	6 229

4. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

4.1- Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (Nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit (en dinars):

- ✓ La rémunération de l'ancien Président Directeur Général est fixée par l'arrêté de Monsieur le Président du Gouvernement du 31 Juillet 2014. L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 01 Janvier 2015 au 26 Avril 2015 se présente comme suit :
- Un salaire brut de **22 620 DT** ;
 - Une prise en charge des cotisations sociales et d'assurance groupe pour des montants respectifs de **512 DT** et **125 DT** ;
 - Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de **679 DT**
 - Une voiture de fonction, l'équivalent en indemnité de **446 DT** et un montant de **3 006 DT** de carburant;
 - Des frais de téléphone pour **1 382 DT**.
- ✓ La rémunération du nouveau Président Directeur Général est fixée par l'arrêté de Monsieur le Président du Gouvernement du 16 Octobre 2015. L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 03 Avril au 31 Décembre 2015 se présente comme suit :
- Un salaire brut de **52 260 DT** ;
 - Une prise en charge des cotisations sociales pour un montant de **3 493 DT**;
 - Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de **1 568 DT** ;
 - Une voiture de fonction, soit l'équivalent en indemnité de **819 DT** et un montant de **6 713 DT** de carburant;
 - Des frais de téléphone pour **1 819 DT**.
- ✓ La rémunération de l'ancien Directeur Général Adjoint est fixée sur la base de son ancien salaire en sa qualité de commandant de bord (Personnel navigant technique) et en partie, par référence à la correspondance du Secrétaire Général du Gouvernement datée du 19 Avril 2004 fixant le montant de l'indemnité de fonction spécifique propre à un Secrétaire Général. L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 01 Janvier 2015 au 09 Mai 2015 se présente comme suit :
- Un salaire brut de **73 674 DT**
 - Une prise en charge des cotisations sociales et assurance groupe pour des montants respectifs de **7 207 DT** et **1 687 DT**;
 - Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de **2 210 DT**
 - Une voiture de fonction, soit l'équivalent en indemnité de **430 DT** et un montant de **2 605 DT** de carburant;
 - Des bons de restauration et des frais de téléphone pour des montants respectifs de **330 DT** et **5 037 DT**.

4.2- Les obligations et engagements de la société envers la Direction Générale, portés au niveau des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, se présentent comme suit (en dinars) :

	P.D.G		D.G.A	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à courts terme	96 442	-	93 180	-

L'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2016, a fixé le montant des jetons de présences des membres du conseil d'administration par référence aux montants alloués aux membres représentants de l'Etat et aux représentants des entreprises publiques et ce conformément à la réglementation en vigueur. Le montant alloué à ce titre au représentant des petits porteurs est fixé par référence au montant alloué à un gestionnaire représentant d'entreprise publique ayant la fonction d'un Directeur.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'Article 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 14 Décembre 2016

P/ S.F.C

Samir BEN JEMAA

**P/ le Consortium Cabinet Hichem CHEKIR
Et la société AMEX**

Hichem CHEKIR

**NOTES COMPLEMENTAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2015**

1. Les comptes se rapportant aux recettes commerciales

1.1 Certains comptes clients et comptes d'attente rattachés aux recettes commerciales n'ont pas fait l'objet d'un suivi régulier et adéquat à la date d'arrêté des états financiers au 31 décembre 2015. Il s'agit principalement des comptes suivants :

a) Clients et comptes rattachés

		Solde au 31.12.2015 (en KDT)	
Compte	Libellé	Débiteurs	Créditeurs
414XXX	VENTE CASH	7 862	5 592
415XXX	LES VENTES CLIENTS GSA ET REDRESSEMENT	1 622	514
4116XX	CLIENTS AGENCE FRET A L'ETRANGER	6 233	2 753
412XXX	CLIENTS REPRESENT ATIONS	122	82
	TOTAL	15 839	8 941

b) Autres actifs courants

		Solde au 31.12.2015 (en KDT)	
Compte	Libellé	Débiteurs	Créditeurs
468145	REGLEMENTS VENTES BSP - MERCATOR -	16 808	2 019
461249	DIFFERENCES DE CAISSE A L'ETRANGER	2 238	
468195	TAXES SUSPENSES		558
468196	COMMISSIONS SUSPENS	727	
	DIVERS COMPTES D'ATTENTES RECETTES	621	1 943
	TOTAL	20 394	4 520

Par ailleurs, les soldes des comptes créditeurs (RAV) présentent des écarts cumulés de l'ordre de **3 893 KDT** par rapport aux justificatifs communiqués.

1.2 Certains comptes rattachés aux activités « Interligne », ci-dessous présentés, n'ont pas fait l'objet d'un suivi adéquat à la date d'arrêté de ces états financiers:

		Solde au 31.12.2015 (en KDT)	
Compte	Libellé	Débiteurs	Créditeurs
461302	FACTS A REGUL CIES AERIENNES - PASSAGES	7 553	
461303	FACTS A REGUL CIES AERIENNES - CARGO	2 530	
468193	INWARD BILLING-SUSPENSE		142
468194	OUTWARD BILLING-SUSPENSE	2 979	
	TOTAL	13 062	142

1.3 Des suspens comptables débiteurs et créditeurs de montants respectifs de **2 443 KDT** et **3 298 KDT** demeurent enregistrés au niveau du compte "RPA - Recettes Commerciales" bien que l'application n'est plus exploitée depuis l'installation du logiciel "RAPID" en 2009.

2. Les autres comptes clients et comptes rattachés

2.1 Certains comptes clients présentent au 31 Décembre 2015, des soldes non justifiés récapitulés au tableau suivant:

Compte	Libelle	Solde au 31/12/2015 (en KDT)	
		Débiteurs	Créditeurs
411900	CLIENT ECART DE CONVERSION ACTIFS	637	
411901	CLIENT ECART DE CONVERSION PASSIFS		544
418000	CLIENT FACTURES A ETABLIR	12	
-419210	CLIENTS - CAUTIONNEMENTS RECUS		1 682
419200	CLIENTS CAUTIONS		123
419163	CLIENTS AVANCES ET ACOMPTE		5
419800	CLIENTS RRR A ACCORDER		72
Total		649	2 426

2.2 Nous n'avons pas pu obtenir des suites aux demandes de confirmation des soldes des comptes clients à la date de clôture des comptes

2.3 L'actualisation des créances libellées en monnaie étrangère au cours de change de clôture de l'exercice n'a pas été exhaustive. L'impact financier des créances n'ayant pas fait l'objet d'actualisation ne peut pas être déterminé d'une façon fiable.

3. Actifs et passifs courants

3.1 Certains comptes fournisseurs débiteurs et créditeurs non justifiés totalisant au 31 Décembre 2015, **11 779 KDT** et **18 375 KDT** sont ventilés comme suit :

	Solde en KDT	
	Débiteurs (*)	Créditeurs
Fournisseurs d'exploitation locaux non justifiés	850	5 130
Fournisseurs d'exploitation étrangers non justifiés	9 052	10 949
Fournisseurs d'exploitation- Retenues de garantie	2	81
Fournisseurs d'immobilisation locaux non justifiés	0	235
Fournisseurs d'immobilisation Étrangers non justifiés	728	1 825
Fournisseurs d'immobilisation- Retenues de garantie	163	-
Fournisseurs d'exploitation-factures non parvenues	297	120
Fournisseurs -Avances	687	35
Total	11 779	18 375

(*) *Provisionnés à concurrence de 11 678 KDT*

3.2 Certains comptes débiteurs et créditeurs au niveau de la rubrique "**Autres actifs courants**" présentant des soldes débiteurs d'un montant total de **21 432 KDT**, ayant fait l'objet d'une mission de justification en attente d'apurement se détaillent comme suit :

COMPTE	LIBELLE	Solde en DT	Provision
4212XX	Personnel avances	455 477	455 477
421998	Autres comptes d'avances	26 755	26 755
423XXX	Personne prêts	4 537	4 537
436XXX	Etat tva	7 970	7 970
437XXX	Etat douane	164	164
447004	Petits porteurs dividende	155 721	155 721
456300	Débiteurs douteux	1 740 290	1 740 290
457098	Cessions sur salaires	756 537	756 537
461XXX	Instances divers à traiter	2 385 088	2 271 292
461XXX	Autres instances divers à traiter	9 561 193	8 606 219
461279	Instances bancaires pour apurement	4 894 812	4 894 812
46127X	Décompte maladies PN	423 659	78 136
464399	Instance Etat TVA à payer	231 967	231 967
463998	Report à nouveau	320 340	320 340
468XX	Règlements fournisseurs	75 828	75 828
472115	Recette Tunisair Handling	391 927	391 927
TOTAL		21 432 265	20 017 972

3.3 Certains comptes débiteurs et créditeurs au niveau de la rubrique "**Autres actifs courants**" totalisent respectivement **17 348 KDT** et **7 600 KDT**, demeurent non justifiés et non provisionnés :

COMPTE	LIBELLE	Solde en KDT	
		Débiteurs	Créditeurs
421XXX	Avances personnel	3 561	880
422201	Comité d'entreprise Tu France	16	-
423XXX	Prêts	4 716	735
436XXX	Etat TVA	1 556	12
457098	Autres débiteurs et créditeurs divers	445	2 297
457888	Soldes Dividende à apurer	-	215
461200	Différence à rembourser	730	-
461290	Clients chèques impayés	1 368	-
468023	Commission en attente	677	-
468XXX	Ventes en attente	4 279	3 461
Total		17 348	7 600

3.4 Certains comptes débiteurs et créditeurs au niveau de la rubrique "**Autres passifs courants**" totalisent respectivement **4 343 KDT** et **7 484 KDT**, demeurent non justifiés.

4. La réconciliation des soldes réciproques

Le rapprochement effectué entre les soldes réciproques des différentes filiales et la société "**Tunisair S.A**", nous a permis de dégager des écarts cumulés non justifiés de l'ordre de **1 144 KDT** détaillés comme suit :

Filiales	SOLDE COMPENSE en KDT		ECART
	Solde Tunis air 2015	Solde filiale 2015	
TUNISAIR TECHNICS	21 563	- 21 868	-305
TUNISAIR HANDLING	4 785	-2 582	2 203
TUNISAIR EXPRESS	2 221	- 854	1 367
TUNISIE CATERING	- 21 820	22 040	220
ATCT	-533	- 210	-743
AMADEUS	654	-655	-1
AISA	2 600	- 4197	-1 597
TOTAL	9 470	- 8 326	1 144

5. Liquidités & Equivalents de Liquidités

5.1 La rubrique "Liquidités et Equivalents de Liquidités" comporte des comptes bancaires présentant au 31 décembre 2015, un total solde débiteur de **1 426 KDT** et un total solde créditeur de **2 774 KDT**, non matérialisés par des états de rapprochement bancaires, ces comptes sont détaillés comme suit :

N°Cpte	Libellé	Solde comptable en DT au 31/12/2015	
		Solde débiteur	Solde créditeur
532016	STB MONASTIR	15 358	15 358
532040	BNA E-COMMERCE	357 662	1 859 592
532061	UIB HABIB BOURGUIBA (P)	1 431	1 431
532420	MASREF EL JOUMHOURIA - SABHA	14	16
532437	JORDAN INVESTMENT BANK (JOD)	377 054	339 156
532441	MASRAF EL JOUMHOURIA BENGHAZI	605 503	613 456
532473	JORDAN INVESTMENT BANK (USD)	6 082	5 570
534001	CCP VENTE INTERNET	62 562	-60 712
Total		1 425 666	2 773 866

5.2 Certains autres comptes bancaires ne sont pas appuyés par des pièces justificatives probantes (les relevés bancaires, les attestations de clôture..). Ces comptes sont détaillés comme suit :

Solde comptable en DT au 31/12/2015

Libellé	Solde comptable en DT au 31/12/2015	
	Solde débiteur	Solde créditeur
Le montant global des soldes des comptes bancaires ouverts en Tunisie	329 896	68 690
Le montant global des soldes des comptes bancaires ouverts en Lybie et en Syrie	4 288 143	-
Le montant global des soldes des comptes bancaires ouverts à l'étranger (Hors Lybie et Syrie)	334 705	3 363
Total	4 952 745	72 053

5.3 L'examen des états de rapprochements bancaires arrêtés au 31 Décembre 2015 a permis de constater la persistance de plusieurs suspens comptables et bancaires reproduits au tableau suivant :

	Suspens comptables en DT				Suspens bancaires en DT			
	Antérieurs à 2015		2015		Antérieurs à 2015		2015	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Banques locales	5 754 258	3 364 336	894 670	869 481	1 339 596	2 161 080	8 874 125	4 101 860
Banques étrangères	4 996 156	1 612 126	573 776	95 819	130 029	362 148	1 333 698	2 662 987
CCP	210 945	29 846	612 836	3 516	4 814	13 425	1	109 280
Total	10 961 360	5 006 309	2 081 282	968 816	1 474 438	2 536 654	10 207 823	6 874 127

6- Personnels et comptes rattachés**6.1 Charges de personnels**

Les procédures en vigueur régissant la gestion du personnel présentent plusieurs défaillances et insuffisances ne permettant pas de sécuriser, de garantir la fiabilité et de prévenir les éventuels risques d'erreurs issues du processus de préparation, d'ordonnancement, de contrôle et de suivi de la paie. A ce titre, nous avons relevé que les rémunérations (salaires de base, primes, indemnités) servis aux personnels au sol, naviguant technique et commercial de la société courant l'exercice 2015 ne sont pas appuyées par des journaux de paie dûment signés et approuvés par les personnes habilitées.

Par ailleurs, ces rémunérations ne sont pas calculées sur la base d'un statut de personnel approuvé par les organes habilités.

6.2 Personnel en détachement

Le personnel de la société "**TUNISAIR-SA**" détaché auprès de la "**TUNISAIR HANDLING**" a fait l'objet d'une facturation au titre de l'exercice 2015 de l'ordre de **20 469 KDT**. Cependant, ces charges n'ont pas été validées par la Direction des Ressources Humaines de cette dernière faute de production d'états nominatifs dûment signés.

Par ailleurs, les charges du personnel saisonnier relatives à l'année 2015 et mis à la disposition de "**TUNISAIR-SA**" et facturées par la société "**TUNISAIR HANDLING**" pour un total de **942 KDT** ne sont pas matérialisées par des décisions d'affectation et appuyées par des documents justificatifs.

7- Situation de l'O.A.C.A

Le rapprochement du compte O.A.C.A par rapport à la confirmation des comptes qui nous a été communiquée nous a permis de relever un écart non justifié de **4 131 KDT**.